

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2026-01-01, une enquête publique unique relative au projet de révision allégée n°1 du PLUi Cœur de Beauce ayant pour effet de déroger aux dispositions de la loi de Barnier, se déroulera :

**Du mardi 03 février à 9h00 au  
vendredi 06 mars 2026 à 17h00**

L'autorité responsable du projet est la Communauté de Communes Cœur de Beauce, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe à la ZA de l'Ermitage 1 rue du Docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce.

Monsieur le Président délégué du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Thibault MARIE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean GODET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier du projet de révision allégée n°1 du PLUi Cœur de Beauce, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur, seront déposés, pour mise à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique dans lieux mentionnées ci-dessous :

Siège de la CC Cœur de Beauce 1 rue du docteur Caismir Lebel 28310 Janville-en-Beauce	Lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Vendredi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Poupry 1 place de la Mairie 28140 Poupry	Mercredi : de 17h00 à 18h30 Vendredi : de 10h00 à 11h30
Mairie de Janville-en-Beauce 15 place du Martroi 28310 Janville-en-Beauce	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 Mercredi : 9h00 à 12h00
Mairie de Toury 5 place Suger 28310 Toury	Lundi au vendredi : 8h45 - 12h15 Samedi : 9h00 à 12h00

le dossier est consultable sur le site internet de la communauté de communes dans la rubrique « Vie pratique » puis enquête publique : <https://www.coeurdebeauce.fr/vie-pratique/urbanisme-cadre-de-vie/enquetes-publiques/>

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public au siège de la communauté de communes Cœur de Beauce, 1 rue du docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce, au jour et heures de permanences suivantes :

**Mardi 3 février de 9h00 à  
12h00**

**Samedi 21 février de 9h00 à  
12h00**

**Vendredi 6 mars de 14h00 à  
17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

- consignés sur le registre d'enquête papier mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de du siège de la CCCB et dans les mairies de Poupry, Janville-en-Beauce et Toury.
- envoyées par voie postale à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Beauce, Monsieur le commissaire enquêteur de la révision allégée n°1 du PLUi, 1 rue du docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce  
La réception des observations par courrier est limitée aux dates de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.
- envoyées par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique.cccb@gmail.com](mailto:enquetepublique.cccb@gmail.com)

Les observations adressées par courrier seront tenues à disposition du public dans le registre du siège de la Communauté de Communes. Les observations par courriel seront accessibles sur le site internet de la communauté de communes, mentionnés précédemment.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes et sur son site internet pendant une durée d'un an.